

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.141

L'An deux Mille Douze, le 14 septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 septembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 septembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. BESSON  
M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU  
M. COASSIN représenté M. LABIA  
M. DENIS représenté par M. MERLE  
Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE  
Mme DOUMECQ représentée par M. GIRAUD  
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN  
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE  
M. PAVON représenté par M. CAU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Désherbage des collections de la Bibliothèque Municipale

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés, parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant pas une utilisation normale, un désherbage est prévu à la Bibliothèque Municipale.

Les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale devront être retirés des collections.

Ces livres réformés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme de paquet de fiches, soit sous forme d'une liste.

La directrice de la Bibliothèque est chargée de mettre en œuvre la politique de régulation des collections. Les procès verbaux seront signés par la chargée de mission pôles ressources et conservation.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de procéder au désherbage des collections de la bibliothèque municipale de Royan, considérant que certains ouvrages doivent être réformés parce qu'ils contiennent des informations obsolètes ou qu'ils sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

- Ces ouvrages seront cédés gratuitement à des institutions ou à des associations ou, à défaut, détruits.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 18 septembre 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD